## COMMUNE DE MASSONGY

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Recu en préfecture le 24/10/2023

Publié le 26/10/2023

ID: 074-217401710-20231019-DEL

## Haute-Savoie



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 19 octobre 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 13 octobre 2023 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de Madame Sandrine DETURCHE, Maire.

Présents: Sandrine DETURCHE, Lionel DUJOUX, Julie ROULLARD-NOUGARET, Céline DETURCHE, Muriel ARTIQUE, Christelle PORTIER, Christelle BOUDAMOUZ, Johann MATHIEU, Thierry ROULLARD, Ana Maria MARTIN GRILLET, Joël DEMIERRE

Absents: Marie-Bernadette BASTARD MADER, Hakim GHEMMOUR, Jean-Claude CONSTANTIN, Martine **DONNA** 

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de présents : 11

Nombre de Votants: 15 (dont 4 votes par procuration)

Marie-Bernadette BASTARD MADER a donné procuration à Julie ROULLARD-NOUGARET Hakim GHEMMOUR a donné procuration à Lionel DUJOUX Jean-Claude CONSTANTIN a donné procuration à Thierry ROULLARD Martine DONNA a donné procuration à Sandrine DETURCHE

Secrétaire de séance : Thierry ROULLARD

2023-50 : ELECTION DES REPRESENTANTS  $\mathbf{DU}$ CONSEIL MUNICIPAL AU D'ADMINISTRATION DU CCAS - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2023-40 DU 14 SEPTEMBRE 2023

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, les Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.) sont administrés par un Conseil d'Administration comprenant, outre le Maire (président de droit), des membres élus en son sein par le Conseil Municipal au scrutin de liste et, en nombre égal, des membres nommés par le Maire.

Par délibération du 11 juin 2020, le Conseil Municipal a fixé à quatre le nombre de membres élus au sein du conseil d'administration du C.C.A.S.

A la suite de sa démission de sa fonction de troisième adjoint reçue le 31 août et de son mandat d'administrateur du C.C.A.S., il convient de remplacer Monsieur Fabrice POIRIER comme représentant de la commune au conseil d'administration du C.C.A.S. dans les deux mois suivant cette démission.

Aux termes de l'article R.123-9 du Code de l'action sociale et des familles, lorsqu'un administrateur élu démissionne, il est remplacé par le conseiller municipal qui suivait sur la liste des candidats présentée au moment de la désignation des administrateurs du C.C.A.S. par le Conseil Municipal, ou à défaut, sur les listes suivantes par ordre décroissant du nombre de voix obtenues. Au cas où il n'y aurait plus de candidat suivant sur la ou les listes présentées, il convient alors de renouveler l'intégralité des administrateurs élus.

Une seule liste de quatre noms avait été présentée lors de l'élection des administrateurs du C.C.A.S. le 11 juin 2020. Il est donc nécessaire de procéder au renouvellement intégral des administrateurs élus du C.C.A.S. pour la durée du mandat municipal restante.

Cette élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes de candidats pouvant être incomplètes.

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le 26/10/2023

ID: 074-217401710-20231019-DEL\_2023\_50-D

Par ailleurs, en application de l'article R.123-8 du Code de l'acti membres sont élus au scrutin secret.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants élus au conseil d'administration.

Une seule liste de candidats a été présentée par les conseillers municipaux :

Liste A: Madame Julie ROULLARD-NOUGARET, Bernadette BASTARD-MADER, Hakim GHEMMOUR et Martine DONNA;

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire (bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés: 15

Ont été proclamé membres du conseil d'administration du CCAS:

- Madame Julie ROULLARD-NOUGARET, Bernadette BASTARD-MADER, Hakim GHEMMOUR et Martine DONNA,

Certifié exact
Le secrétaire de séance
Thierry ROULLARD

Massongy, le 20 octobre 2023

Le Maire, Sandrine DETURCHE